

# maintenant !

- Extrait du registre des délibérations  
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 26 septembre 2016  
Séance du 19 septembre 2016

## 8 Syndicat d'Électricité (SE60) - rapport d'activité 2015 - présentation

Étaient présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mme CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE.

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM ASSAMTI, N'DIAYE, DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, MONTES, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Étaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

|               |             |                      |
|---------------|-------------|----------------------|
| Mme GUENDOUZE | Pouvoir à : | M. CABARET           |
| Mme JAJAN     | Pouvoir à : | M. BOUADDI           |
| M. ABBADI     | Pouvoir à : | Mme FOURRIER-CESBRON |
| M. ATAKAYA    | Pouvoir à : | M. AKABLI            |
| Mme MOUSSATEN | Pouvoir à : | Mme CAPON            |
| Mme BARBETTE  | Pouvoir à : | M. ASSAMTI           |
| Mme MEHADJI   | Pouvoir à : | M. BOUKHACHBA        |
| M. BOULAHMANE | Pouvoir à : | M. RIFI SAIDI        |

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

|  |    |
|--|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :   | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice :                            | 39 |
| - Nombre de conseillers absents non représentés :                | 1  |
| - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : | 38 |

- Rapport de présentation :

Monsieur Brahim BELMHAND, maire-adjoint expose :

Le rapport retraçant l'activité 2015 du Syndicat d'Électricité (SE60) a été adressé à la ville de Creil, par courriel en date du 18 juillet 2016.

Conformément à l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales, ce rapport doit faire l'objet d'une communication par monsieur le Maire au conseil municipal en séance publique. Le rapport et l'avis du conseil sont mis à la disposition du public.

En conséquence, il vous est présenté le rapport d'activité 2015, qui vous a été transmis par courriel avec les projets de délibération.

Conformément à la réglementation en vigueur, ce rapport ne fait pas l'objet d'un vote de la part du conseil municipal.

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte du rapport d'activité 2015 du Syndicat d'Électricité (SE60).

# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L5211-39,

Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 19 septembre 2016,

Vu le rapport ci-annexé,

Considérant que monsieur le Maire doit présenter chaque année à son assemblée délibérante le rapport d'activité du Syndicat d'Électricité (SE60),

Considérant que la SE60 a transmis à la ville de Creil, ledit document,

Entendu le rapport de présentation,

■ Prend acte du rapport annuel d'activité 2015 du Syndicat d'Électricité (SE60).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **28 SEP. 2016**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 03/10/16

et publication ou notification le 03/10/16

affiché le 28/09/16

CREIL, le 03/10/2016

Maire de Creil  
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services Techniques  
**Jacques VILMONT**